



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°69/2023

Objet : Convention d'objectifs et de financement « Subvention Pilotage du projet de territoire : Chargé de coopération CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam est signataire d'une convention territoriale globale.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales propose aux signataires de cette convention, la signature de la convention d'objectifs et de financement « Subvention Pilotage du projet de territoire : Chargé de coopération CTG », qui a pour objet de soutenir les postes chargés de coopération visant à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG.

Considérant que cette convention définit les modalités d'intervention et de versement de cette subvention dite « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG » pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

DÉCIDE

- **de signer** avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement « Subvention Pilotage du projet de territoire : Chargé de coopération CTG » pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

L'Isle-Adam, le 9 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230609-69-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne le 13 juin 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr